



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 32733

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'enseignement au lycée des sciences économiques et sociales qui constituent une nécessité de formation civique des citoyens, mais aussi un besoin pour mieux appréhender les enjeux européens et mondiaux auxquels notre pays est confronté. Il regrette de ce fait que cet enseignement ne constitue qu'une option dans les classes de seconde où l'enseignement scientifique pur (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie) reste très prédominant. Il souhaite donc connaître si le Gouvernement envisage un meilleur équilibre des formations avec l'introduction d'horaires décents pour cette matière. Il constate aussi qu'au niveau des classes de première et terminale, la filière ES est également déstructurée par rapport au passé, dans le cadre de projets qui allègent les formations en langues, qui constituent pourtant une complémentarité également nécessaire. Il souhaite donc connaître ses intentions à ce niveau et demande l'organisation d'une véritable concertation avec les enseignants de cette filière afin de l'adapter aux besoins professionnels et universitaires, adaptation indispensable pour éviter une dévalorisation.

Texte de la réponse

La réforme des lycées, engagée par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, et qui s'appliquera à partir de la rentrée 1999 en classe de seconde, est le fruit d'une consultation de très grande ampleur menée depuis plus d'un an auprès de l'ensemble des partenaires du système éducatif : élèves, enseignants, chefs d'établissement, associations de spécialistes, organisations syndicales représentatives. Les textes réglementaires concernant l'organisation et les horaires des classes de seconde, première et terminale ont été fixés par les arrêtés du 18 mars 1999, parus au Journal officiel du 30 mars et au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 8 avril 1999. Ils prévoient une application de la réforme dans ces trois classes respectivement à compter des rentrées 1999, 2000 et 2001. S'agissant plus particulièrement de la série ES et de l'enseignement des sciences économiques et sociales, ils conservent toute leur importance dans le cadre du nouveau dispositif. En classe de seconde, les sciences économiques et sociales font partie des enseignements de détermination pouvant être choisis par les élèves qui souhaitent acquérir une première approche de cette discipline en prélude à une possible poursuite d'études en série ES. L'aménagement de la série ES a répondu au souci de préserver un bon équilibre et une complémentarité entre les disciplines qui la composent. Des dédoublements ont été introduits en sciences économiques et sociales en classe de première et en langues vivantes 1 et 2 en classes de première et terminale. Par ailleurs, l'introduction de travaux personnels encadrés portant sur les disciplines dominantes de la série, dont les sciences économiques et sociales, doit permettre aux élèves de développer leurs capacités d'initiative et d'autonomie. Enfin, l'introduction de l'enseignement scientifique (dont une partie en demi-classe) dans les enseignements obligatoires, vise à fournir aux élèves de cette série une culture scientifique indispensable à une bonne compréhension du monde moderne. Les contenus de certains programmes de la série ES doivent prochainement être revus pour améliorer la cohérence entre les matières principales de cette formation : sciences économiques et sociales, histoire-géographie, mathématiques. Cette série doit être en effet le lieu privilégié où se développe une approche pluridisciplinaire

des grands thèmes de société, insistant sur la complémentarité des approches économique, sociale, démographique, géographique et historique. La mise en place de travaux personnels encadrés devrait favoriser cette pluridisciplinarité en permettant aux élèves de développer leurs capacités à conduire un travail de recherche et de production de dossiers sur des sujets de leur choix à partir d'une liste nationale de thèmes prenant appui sur les contenus des programmes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32733

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4231

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5614